

## **Complément à la note d'orientation « scénario » de la DGEC : proposition d'un travail sur la « résilience » de la politique de gestion des matières et déchets radioactifs**

---

Lors des échanges tenus au sein de la commission orientation sur la [note « scénarios prospectifs »](#) produite par la DGEC, est apparu le besoin de traiter une problématique nouvelle, difficilement capturable au travers des exercices actuels menés par les différents organismes compétents (l'Inventaire National des déchets et matières radioactifs établi par l'ANDRA en lien avec les producteurs de déchets, dossier « Impacts Cycle » produit par EDF et instruit par l'ASN études spécifiques demandées aux différents acteurs par le PNGMDR) : la question de **la capacité du système à gérer correctement des situations de crise qui le mettrait en tension.**

Un exemple de telle situation, évoqué à plusieurs reprises lors des échanges, est celui de la survenance d'un accident nucléaire, qui aurait des implications temporaires ou permanentes sur le fonctionnement du parc nucléaire. Une autre situation possible serait une indisponibilité, pour une durée significativement supérieure à celle étudiée dans les travaux de cohérence du dossier « Impacts Cycle », d'installations clés du « cycle de combustible » ou de gestion des déchets.

L'analyse des conséquences de tels « cas aux limites », à probabilité a priori faible mais à impacts potentiellement importants, pourrait apporter un éclairage complémentaire aux exercices de scénarisation déjà établis, qui reposent plutôt sur l'analyse d'un champ large d'options de politique énergétique toutes considérées comme « également vraisemblables ».

### ***Proposition de méthode de travail***

Il est donc proposé d'inscrire dans le prochain PNGMDR une action traitant spécifiquement de la question de la résilience de la politique de gestion des matières et déchets radioactifs.

Ce sujet sera traité via un groupe de travail pluraliste, associant des experts des différentes entités représentées au sein de la commission orientation, sous pilotage de la DGEC.

Ce groupe de travail poursuivra les objectifs suivants :

1. Identifier les « cas aux limites » (correspondant à des scénarios exceptionnels, mettant en tension le système) pertinents, c'est à dire les cas qui permettront d'apprécier la résilience de la politique de gestion des matières et des déchets radioactifs ;
2. Décrire qualitativement et si besoin quantitativement les effets de ces configurations en termes de quantités de matières et de déchets produites, besoins d'entreposage et besoins de stockage ainsi que la temporalité de ces besoins
3. Identifier les réponses susceptibles de pouvoir être apportées par les différents acteurs du système de gestion des déchets et matières radioactives si ces cas devaient survenir ;
4. Déterminer ce qui serait, le cas échéant, pertinent et raisonnable de mettre en œuvre en complément de la politique de gestion actuelle pour renforcer la résilience de notre système de gestion des matières et déchets.

Il pourra, le cas échéant, s'appuyer notamment sur les travaux du GT du Codirpa portant sur la gestion des déchets radioactifs issus d'un accident grave.

### ***Articulation des travaux du GT Résilience avec les exercices existants de scénarisation***

Compte-tenu des calendriers des exercices en cours, les exercices existants de scénarisation s'appuieront sur la trame exposée dans la note « scénarios prospectifs » de la DGEC. Ces exercices reposent en effet sur une couverture de scénarios « vraisemblables », alors que l'exercice envisagé vise, à l'inverse, à anticiper des événements « exceptionnels ».

Selon les résultats finaux de l'exercice, pourront être examinés la possibilité et l'opportunité de l'intégration de l'étude de certains de ces « cas aux limites » dans les éditions futures des exercices de prospective.

### ***Calendrier de l'exercice et l'enjeu pour la PPE***

Bien qu'il s'agira d'une action inscrite dans le prochain PNGMDR, les travaux pourront commencer avant son adoption selon la disponibilité des parties prenantes.

L'échéance calendaire de finalisation devra être déterminée plus finement sur la base d'un exercice (en cours de réalisation) de mise en cohérence de l'ensemble des actions envisagées dans le cadre du PNGMDR (visant à s'assurer du bon séquençage des différentes études et du lissage des échéances de rendu pour les différents contributeurs).

Il sera toutefois tenu particulièrement compte de l'échéance de l'action 1 de la [note sur la gestion des matières radioactives](#), qui vise à la production d'un document synthétisant les interactions politique énergétique – gestion des matières et déchets radioactifs, en vue des prochaines échéances de concertation sur la PPE, afin que ce document puisse être enrichi le cas échéant des éléments produits par le GT Résilience.

## **Avis de la Commission**

### **sur le complément à la note d'orientation « scénarios » de la DGEC**

La Commission avait débattu, lors de ses réunions des 5 et 19 mars 2021, de la note d'orientation de la DGEC sur les scénarios prospectifs de gestion des matières et déchets radioactifs. Des divergences concernant l'objectif et les modalités de la démarche s'étaient manifestées entre les membres de la Commission :

- Certains de ses membres (Négawatt, Global Chance, GSIEN) étaient favorables au principe de la note et à la définition des scénarios de long terme, mais souhaitaient une modification dans la prise en compte de la période de court terme (jusqu'en 2035-2040).
- D'autres (EDF, Orano) s'interrogeaient sur la mise en cohérence de cette réflexion avec les travaux en cours sur les scénarios de l'Inventaire national, et l'exercice « Impact Cycle ».

Tous les membres s'accordaient pour dire qu'une définition précise des objectifs de l'exercice prospectif à engager était un préalable nécessaire.

La note complémentaire de la DGEC à sa note sur les scénarios prospectifs fixe comme objectif du travail à engager la « capacité du système à gérer correctement des situations de crise qui le

mettraient en tension ». Il reviendra alors au PNGMDR d'intégrer les dispositions apportant les réponses nécessaires.

Elle indique en particulier dans son deuxième alinéa qu'elle vise à répondre à une demande de plusieurs membres de la Commission, qui s'interrogeaient sur les conséquences en matière de gestion des matières et déchets radioactifs d'un accident grave qui aurait, comme l'indique la note, des implications temporaires ou permanentes sur le fonctionnement du parc nucléaire.

**L'avis de la Commission sur les orientations de cette note est le suivant :**

La Commission est favorable à ce que cette action soit retenue au titre de la 5ème édition du PNGMDR, son calendrier étant harmonisé avec ceux de l'Inventaire National et de l'Impact cycle.

Le groupe de travail spécialisé, rattaché à la Commission de gouvernance du PNGMDR et rendant compte de ses travaux à la Commission en format « suivi », devrait, pour la Commission, être constitué de membres en nombre retreint (au maximum une dizaine), choisis par la DGEC sur proposition de la Commission orientations, couvrant la pluralité des compétences et des sensibilités nécessaires.

Les objectifs fixés à ce groupe par la note DGEC apparaissent pertinents sous les réserves ou précisions suivantes :

- l'objectif 2, portant sur les évaluations qualitatives et quantitatives des « cas aux limites » identifiés dans l'objectif 1, devrait être précisé par l'ajout suivant en fin d'alinéa : « En cas de besoin, il pourra faire appel à l'appui des opérateurs concernés. »
- dans l'objectif 4, il y aurait lieu de remplacer « déterminer ce qui serait... » par « proposer à la Commission orientations ce qui serait... », pour tenir compte du statut consultatif du groupe.

La Commission appelle la DGEC à définir dans la 5ème édition le calendrier de travail du groupe, en arrêtant sa composition dans les meilleurs délais.

Elle recommande par ailleurs quelques modifications rédactionnelles de la note, si elle devait être reprise dans la rédaction du PNGMDR :

- au 1<sup>er</sup> alinéa, dans la parenthèse listant les exercices prospectifs, ajouter les analyses effectuées dans le cadre du PNGMDR, et préciser que le dossier Impact Cycle est produit par EDF, Framatome, Orano et l'Andra ;
- dans le paragraphe « *Articulation des travaux du GT Résilience avec les exercices existants de scénarisation* », il conviendrait de citer les exercices existants (la prochaine édition de l'Inventaire National 2023, l'Impact Cycle, les demandes PNGMDR ?), et de préciser qu'il s'agit d'évaluer l'impact d'évènements exceptionnels, plutôt que de les « anticiper ». Les « scénarios prospectifs », cités dans la note DGEC, devront par ailleurs être articulés avec les « cas aux limites » précisées dans la note complémentaire.
- dans le paragraphe sur le calendrier de l'exercice, il y aurait lieu de préciser que la nécessaire mise en cohérence des échéances calendaires dans le PNGMDR vise principalement l'Inventaire National et le dossier Impact Cycle.